

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022

Excusés : Eric MARTIN et Virginie PETIT (pouvoirs à Isabelle BIDET)

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point sur avancement travaux city stade :

Madame le Maire présente deux devis pour la préparation de l'emplacement pour la structure :

EUROVIA	12 376,20 € HT
COLAS	15 541,20 €
VILLATTE	15 975,20 € HT

Après avoir étudié les propositions, le conseil municipal approuve le devis d'EUROVIA. La terre sera intégralement évacuée et le terrain nettoyé.

Madame le Maire présente ensuite les propositions de panneaux envoyé par l'entreprise ESA et qui seront posé vers l'aire de jeux et vers l'espace multi-sports. Les logos Volleyball, Padel, Badminton et Tennis ballon seront supprimés étant donné que le filet sera réservé uniquement à l'école pour éviter une gestion compliquée du filet.

Avancement travaux CCAB :

Le Département va exécuté les travaux début septembre et l'entreprise EUROVIA finira les trottoirs dans la foulée. Les parties à engazonner seront effectuées par l'Allié des Jardins.

Après délibération, le conseil s'interroge que le visuel de la fin du trottoir jusqu'au CD46 qui devait être en herbe et décide d'étudier la terminaison du trottoir.

Délibération ZORCOMIR :

Madame le Maire présente la circulaire de la Préfecture concernant les Zones de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural (ZORCOMIR) qui permet aux communes d'instaurer l'exonération de CFE, CVAE et TFPB pour les commerces milieu rural. L'État procède à la compensation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la mise en place de ces exonérations.

Devis pneus tracteur :

Les pneus avant étant usagés, un devis a été demandé à EUROTIRE de Montmarault. Celui-ci s'élève à 960 € TTC, tarif montés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et décide de faire effectuer des devis pour l'achat d'un godet croco qui pourrait peut-être subventionné dans le cadre du fonds de concours de la ComCom.

Questions diverses :

- Madame le Maire rappelle la décision de faire installer des films de protection solaire à l'école et à la mairie et présente les deux devis obtenus :

SEH de Varennes-sur-Allier	1 057 € HT
ENSEIGNE 03 de Montluçon	905 € HT

Le conseil municipal approuve le devis d'Enseigne 03.

- Salle des fêtes : suite aux différentes locations de l'été, certains problèmes ont été soulevés, notamment le manque de rideau aux velux, l'éclairage dans les WC, le ménage et les galets extérieurs.

La lourousienne a été contactée pour l'éclairage des WC. Proposer aux loueurs un forfait ménage pose le problème de l'état dans lequel la salle va être rendue. Le conseil décide de prévoir un tarif de 30 € de l'heure si le nettoyage s'avère nécessaire après la location. Il sera étudié la possibilité d'acheter une machine. Les galets à l'extérieur seront enlevés et étude ultérieure sera faite pour remplacement.

- Compteur église : demande sera effectuée auprès d'EDF pour faire relever la puissance afin qu'il n'y ait pas de coupure lorsque quelqu'un utilise la prise extérieure.

- Repas CCAS : Madame le Maire informe le conseil que la date a été fixée au 15 octobre à Target. C'est l'entreprise COUTARD d'Ebreuil qui a été retenue comme traiteur. Les conseillers et les membres du CCAS recevront une invitation au repas pour eux et leur conjoint afin d'assurer le service.

- Information est donnée sur le déplacement de la colonne à verres de la Croix Rue qui sera déplacée vers le chemin d'exploitation situé à hauteur du 18 route du Theil.

- Un nouvel habitant de Voussac a proposé d'effectuer une commande groupée de fuel pour les habitants de Voussac. Il se chargerait de la négociation et la mairie de la communication et de la collecte des données. Le conseil municipal approuve cette proposition.

- Suite à la réunion rétrospective sur le voyage de Xanrey, des clés USB et des livres sont à vendre. Les personnes intéressées doivent prendre contact avec l'association Histoire et Mémoire de Voussac.

- Le Département a transmis un courrier concernant le Fonds de Solidarité Logement pour proposer à la commune de verser une contribution. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a émis un avis défavorable.

- Information est donnée concernant la prochaine réunion du RPI prévue à Target le 18 octobre prochain.

- Valérie Gorisse informe le conseil sur le programme LEADER. Afin de ne pas perdre les fonds, il a été voté le retour des 850 000 € non utilisés à la Région. Le nouveau programme de 7 millions d'euros, sur 6 ans, avec le Département, devra être partagé avec Moulins, Vichy et Montluçon.

- Maxime Valéry signale qu'un maître nageur a été recruté pour la piscine de Montmarault, ainsi les enfants pourront avoir les cours prévus. Par contre, des travaux sur la chaudière seront peut-être à prévoir.